Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
29/07/2022	29/07/2022	F09322P0230

1. Intitulé du projet

Réaménagement des accès et d'un espace dédié au stationnement et création d'un bâtiment d'accueil sur le site du Camping Village des Tournels (commune de Ramatuelle)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SAS Les Tournels

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : BOLOGNA Nicolas, Président

RCS / SIRET : 5 9 6 2 8 0 3 2 1 0 0 0 1 6 — Forme juridique : Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41 - Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus Le projet consiste à la création d'un bâtiment d'accueil avec sous-sol et rez-de-chaussée de 838,2m² environ de surface de plancher (réception, bureaux, bagagerie, sanitaires et garage pour les véhicules nécessaires à l'exploitation) et au réaménagement d'un espace de stationnement avec 74 places et de l'entrée associée (comprenant guérite gardien de 9,35m² de surface de plancher).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur :
- la création d'un bâtiment d'accueil comprenant réception, bureaux, bagagerie, sanitaires et un garage pour les véhicules nécessaires à l'exploitation. Le bâtiment sera créé sur 2 niveaux (rez-de-chaussée et sous-sol). Il sera implanté à l'entrée du camping, à proximité de bâtiments existants et s'organisera autour d'espaces communs (espaces paysagers, de stationnement et de loisirs).
- le réaménagement de l'espace de stationnement existant et de l'entrée du camping : aménagement d'un parking paysager en lieu et place du stationnement actuel sur terrain vague sans plantations (74 places prévues dont 2 arrêts minutes poubelles, 4 places PMR, 3 caravanes pour attente réception). La forme, la configuration et la végétalisation de ce parking viseront une parfaite intégration de ce dernier dans le paysage par rapport à sa configuration actuelle (terrain vague sans végétation).

Le projet ne nécessite pas de travaux de démolition.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le camping des Tournels est déjà existant. Il comprend des constructions et installations liées à son exploitation, ainsi qu'un espace parking sur terrain vague.

Le projet concerne la création d'un bâtiment d'accueil et le réaménagement de l'espace de stationnement existant. Il vise à :
- améliorer le service d'accueil de la clientèle et des visiteurs du camping,
- rendre l'exploitation plus fonctionnelle en facilitant le travail du personnel,
- permettre une meilleure insertion paysagère de cette partie du camping (terrain vague sans plantations actuellement, qui constitue une verrue paysagère).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus en 2023.
Le projet se traduira par la construction d'un bâtiment d'accueil, sur 2 niveaux (rez-de-chaussée et sous-sol). Un seul niveau sera visible, afin de rendre le bâtiment le plus discret possible dans l'environnement, le sous-sol destiné au garage sera enterré. Les caractéristiques du bâtiment seront les suivantes : toiture végétalisée, façades en parement de pierres sèches naturelles, volets en bois naturel, menuiseries en aluminium de couleur noir 2100 sablé.
Un patio végétalisé avec pergola en bois naturel et végétalisé seront aménagés contre le bâtiment.

Concernant l'espace de stationnement, un parking paysager sera aménagé en lieu et place du terrain vague sans plantations existant. Les travaux comprendront : la plantation de 77 arbres d'essences locales, de massifs composés d'essences indigènes, le renforcement des haies existantes, la mise en place d'ombrières végétalisées, le revêtement en sable stabilisé, la mise en place d'un portail d'accès en lame de bois naturel. Les arbres existants seront maintenus.

Une guérite de gardien sera construite à l'entrée du parking , en bois naturel. Un ensemble paysager y est également prévu : alignement d'arbres à haute tige et petits végétaux (arbustes et massifs).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra d'améliorer les conditions d'accueil du public et les modalités de stationnement sur site.
L'entrée du parking sera améliorée du côté de la route de Camarat (portail d'accès, guérite de surveillance), ce qui permettra d'améliorer la sécurité de l'accès au parking. L'aire de stationnement sera maillée en sens unique par deux voies d'accès.
Les aménagements paysagers prévus au niveau de l'entrée du camping et de l'aire de stationnement permettront une meilleure intégration des aménagements existants, et une amélioration de leur impact visuel. En effet, les aménagements paysagers permettront de masquer les équipements et de se fondre dans le paysage.

Concernant le bâtiment prévu, ses caractéristiques permettront une bonne intégration paysagère. Un patio végétalisé permettra d'accompagner la clientèle vers la réception. Un pergola en bois naturel et végétalisée le recouvrira, permettra d'apporter un agrément visuel et d'assurer une protection solaire.
Seul le rez-de-chaussée sera visible, ce qui permettra de rendre le bâtiment le plus discret possible dans l'environnement. Le sous-sol destiné au garage (espace privé, non accessible au public) sera enterré.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Le projet est soumis à une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du camping en exploitation	239 880 m²
Surface totale du projet de réaménagement (parking + bâtiment + guérite)	14 150 m² environ
Surface du parking réaménagé	4 050 m²
Chemins piétons	580 m²
Superficie des bâtiments	780 m²
Espaces verts plantés autour du parking et bâtiment	7 000 m² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

1510 route de Camarat
83 350 RAMATUELLE

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 06°65'05"98 **Lat.** 43°20'63"85

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__
Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF de type 1 n°930012547 "Plage de Pampelonne" (530 m au Nord), - ZNIEFF de type 1 n°930012545 "Cap Lardier, Cap Taillat et Cap Camarat" (850 m au Sud-Est).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet se situe sur la commune de Ramatuelle.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet se situe à 1km à l'Ouest de l'aire d'adhésion du Parc National de Port-Cros.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet se situe à 2 km à l'Ouest du Phare du Cap Camarat.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet se situe hors zones humides d'importance internationale (RAMSAR) et hors zones humides recensées dans l'inventaire des zones humides en Provence Alpes Côte d'Azur.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La commune de Ramatuelle n'est couverte par aucun PPRN ni PPRT. Elle a fait l'objet du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Golfe de Saint-Tropez signé le 20/03/2022 et dont la date de fin de réalisation est le 19/03/2026. Le risque sismique y est faible (indice 2) et l'exposition au risque de retrait-gonflement des sols argileux moyenne.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	Le projet est situé dans le périmètre du site inscrit "Presqu'île de Saint-Tropez".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe à 1,5 km à l'Est du site Natura 2000 FR9301624 Corniche Varoise (Directive Habitats).
D'un site classé ?	☒	☐	Le site est inclus dans le périmètre du site classé "Les trois caps méridionaux de la presqu'île de Saint-Tropez, leur arrière-pays, le domaine public maritime".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet engendrera des prélèvements d'eau en période d'exploitation : - les 3-4 premières années pour l'arrosage des végétaux plantés (goutte à goutte, afin de permettre un enracinement des végétaux. L'objectif est de cesser ensuite l'arrosage des végétaux), - durant le fonctionnement du bâtiment (alimentation des sanitaires notamment). L'alimentation en eau sera assurée par le réseau communal d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe au droit d'une zone déjà anthropisée et utilisée dans le cadre du fonctionnement du camping : terrain vague dépourvu de végétation où sont actuellement stationnés les véhicules. L'usage futur du site sera inchangé par rapport à son usage actuel. Les emprises (zone parking, zone futur bâtiment et guérite) ne présentent pas d'enjeux écologiques. Le projet permettra une amélioration de la situation existante, du fait de la végétalisation du site avec des essences locales, plantation d'arbres à haute tige, le renforcement des haies existantes... L'impact sur la biodiversité sera positif.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe à 1,5 km à l'Est du site Natura 2000 FR9301624 Corniche Varoise (Directive Habitats). Les emprises concernées par les travaux correspondent à un terrain vague dépourvu de végétation où sont actuellement stationnés les véhicules. L'usage futur du site sera inchangé par rapport à son usage actuel. Les emprises ne présentent pas d'enjeux écologiques actuellement. Le projet permettra une amélioration de la situation existante, du fait de la végétalisation du site avec des essences locales, plantation d'arbres à haute tige ,le renforcement des haies existantes... L'impact sur la biodiversité, et donc sur les espèces inscrites sur le FSD du site Natura 2000 le plus proche, sera positif.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe dans les emprises actuelles du camping, qui sont déjà utilisées pour son fonctionnement (terrain vague pour le stationnement des engins). Il n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Les emprises du projet sont déjà utilisées pour le stationnement des véhicules de la clientèle du camping. Le projet permettra une amélioration des conditions de stationnement et d'accueil, ainsi qu'une amélioration de l'intégration paysagère de l'aire actuelle. Le projet n'entraînera pas une augmentation des capacités d'accueil du parking existant et ne sera pas de nature à engendrer des déplacement ou trafics supplémentaires.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Le terrain vague correspondant au projet est déjà utilisé pour le stationnement des véhicules. Le nouveau parking n'engendrera pas de nuisances sonores par rapport à la circulation déjà existante. De plus, le bâtiment prévu pour l'accueil de la clientèle ne sera pas source de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Un éclairage extérieur est prévu afin de répondre aux normes concernant les Etablissements Recevant du Public (ERP), en termes d'accessibilité et de sécurité. L'éclairage prévu ne sera pas dirigé vers le ciel afin de ne pas engendrer de pollution lumineuse, ni d'incidence sur l'ambiance nocturne du site.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet permettra une amélioration de la situation existante, du fait de la végétalisation du site avec des essences locales, plantation d'arbres à haute tige, renforcement des haies existantes... De même, le bâtiment sera conçu de manière à permettre son intégration dans l'environnement. Le projet permettra une amélioration de l'intégration paysagère de la zone concernée par rapport à sa situation actuelle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de modification par rapport à l'usage actuel des emprises concernées par le projet (stationnement actuel des véhicules de la clientèle). La création d'une guérite et d'un bâtiment d'accueil sont prévus à proximité du parking existant et n'entraîneront pas une modification des activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les caractéristiques du projet permettront une meilleure intégration des emprises du projet par rapport à sa situation actuelle :
- bâtiment d'accueil sur 2 niveaux (rez-de-chaussée et sous-sol). Un seul niveau sera visible, afin de rendre le bâtiment le plus discret possible dans l'environnement, le sous-sol (garage) sera enterré. Le bâtiment est conçu de manière à garantir son intégration paysagère : toiture végétalisée, façades en parement de pierres sèches naturelles, volets en bois naturel, menuiseries en aluminium de couleur noir sablé. Mise en place d'un patio végétalisé avec pergola en bois naturel et végétalisé contre le bâtiment.
- espace de stationnement : aménagement d'un parking paysager en lieu et place du parking actuel sur terrain vague sans plantations. Plantation d'arbres d'essences locales, de massifs composés d'essences indigènes, renforcement des haies existantes, arrosage au goutte-à-goutte seulement les 3-4 premières années pour permettre un enracinement des végétaux, mise en place d'ombrières végétalisées, revêtement en sable stabilisé, mise en place d'un portail d'accès en lame de bois naturel. Maintien des arbres existants.
- guérite de gardien : construite à l'entrée du parking en bois naturel. Un ensemble paysager y est également prévu : alignement d'arbres à haute tige et petits végétaux (arbustes et massifs).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permettra d'améliorer les conditions d'accueil du public et les modalités de stationnement sur site par rapport à la situation actuelle. Il ne modifiera pas l'usage actuel des emprises concernées par les travaux, déjà utilisées pour le stationnement des engins et fréquentées par la clientèle du camping.
Le projet aura un impact positif, en terme de paysage, dans la mesure où il permettra une meilleure intégration paysagère du site par rapport à sa situation actuelle, mais également pour la biodiversité, du fait des plantations prévues (inexistantes à l'heure actuelle).
Au regard des caractéristiques du projet et des mesures prévues, nous estimons que celui-ci devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à Ramatuelle le, 27/7/22
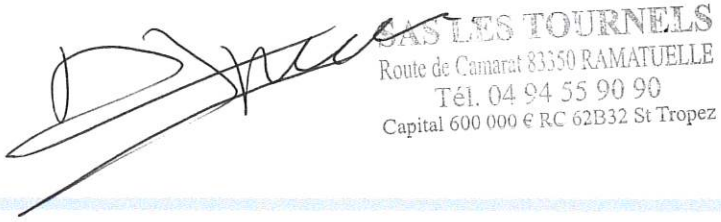
Signature